



Un nouveau site internet pour obtenir des attestations de ses diplômes

Même si le diplôme n'est plus le critère n°1 pour trouver un emploi, certains falsifient leur CV pour maximiser leurs chances d'obtenir un poste. Ce comportement est très mal vu par les recruteurs, notamment si le candidat n'est pas à la hauteur des compétences annoncées dans son CV.

Pour réduire le risque d'une embauche ratée, le ministère de l'Éducation nationale a décidé de mettre en place «diplome.gouv.fr», un site internet permettant d'obtenir, par voie dématérialisée, les attestations numériques de ses diplômes. Alors que son lancement avait été annoncé en 2017, le service en ligne vient seulement d'ouvrir avec 2 ans de retard.

Avec le nouveau portail, il est possible d'obtenir des attestations numériques certifiées de **diplômes** et d'adresser à un recruteur par exemple, un lien d'accès à l'application afin qu'il vérifie lui-même l'authenticité des pièces présentées.

La plupart des diplômes nationaux sont disponibles

Pour utiliser le service, le **diplômé** peut se créer un compte ou s'identifier via FranceConnect. Une fois connecté au portail diplome.gouv.fr, il est possible de rechercher son diplôme, par académie et par session. Actuellement, le site permet d'obtenir une attestation pour le baccalauréat, le diplôme national du brevet (DNB), le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le brevet d'études professionnelles (BEP), le baccalauréat et le brevet de technicien supérieur (BTS). La liste complète sera progressivement enrichie avec d'autres **diplômes** décernés par l'enseignement supérieur, l'enseignement agricole, etc. En attendant des copies et attestations de diplômes peuvent être demandées aux académies.

Utile en cas de perte des originaux

En cas de perte ou de vol, il n'est pas possible de recevoir une copie d'un **diplôme**. Cependant, le titulaire peut obtenir une attestation de réussite.

Avec le nouveau portail, il est possible de télécharger une attestation numérique de son diplôme et de la conserver dans un coffre-fort numérique Digiposte. Les données à caractère personnel de la personne diplômée et celles portant sur son titre seront conservées 50 ans à partir de sa date de délivrance.